

D.2021.02.10.1.22

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Février 2021

1 – 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS - CONNEXION LIGNE B

1.22 – Ligne Aéroport Express : Marché n° LAE 2020 14426 M : Mission d'Organisme de Contrôle Technique Agréé (OCTA) à conclure avec l'entreprise APAVE SUD EUROPE SAS - Autorisation de signer le marché

L'an deux mille vingt et un, le dix février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (pouvoir M. Carles)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (pouvoir M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (pouvoir M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent		X (pouvoir M. Chollet)	
TRAUTMANN Pierre		X (pouvoir M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick		X (pouvoir M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210211-20210210-1-22D-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical de Tisséo Collectivités,

- Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 05 juillet 2017, approuvait le programme Toulouse Aerospace Express – 3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express.
- Par délibération D.2017.07.05.1.2 du 05 juillet 2017, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la Tisséo Ingénierie et en autorisait la signature.
- Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 06 février 2019, approuvait les ajustements de programme Toulouse Aerospace Express dont ceux de la sous-opération Ligne Aéroport Express et notamment la création d'un terminus partiel sur la ligne T1.
- Par délibération D.2019.07.03.1.6 du 03 juillet 2019, autorisait Tisséo Ingénierie à signer le marché de maîtrise d'œuvre complète n° LAE 2019 13775 M, avec le groupement INGEROP CONSEIL & INGENIERIE – GAUTIER + CONQUET et Associés – L2DA – T2MI, CITEC Ingénieurs Conseils.
- Par délibération D.2019.11.27.1.1, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express 3^{ème} Ligne de métro et Ligne Aéroport Express).

Le présent marché concerne une mission de contrôle technique réglementaire suivant les dispositions du décret 99-443 du 28 mai 1999 relatif aux cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de contrôle technique et la norme NFP 03-100 sur les constructions et équipements mis en œuvre dans le cadre de l'opération.

Le marché comporte une tranche ferme et trois tranches optionnelles, définies comme suit :

- Tranche Ferme (TF) : cette tranche correspond à la réalisation des missions de contrôle technique durant la phase de conception des ouvrages sur les secteurs [ODYSSUD ; Ligne Aéroport Express ; GARROSSOS]
- Tranche Optionnelle 1 (TO1) : cette tranche correspond à la réalisation des missions de contrôle technique durant la phase de réalisation des ouvrages sur le secteur ODYSUD
- Tranche Optionnelle 2 (TO2) : cette tranche correspond à la réalisation des missions de contrôle technique durant la phase de réalisation des ouvrages sur le secteur GARROSSOS
- Tranche Optionnelle 3 (TO3) : cette tranche correspond à la réalisation des missions de contrôle technique durant la phase de réalisation des ouvrages sur le secteur Ligne Aéroport Express

La durée globale du marché d'études est estimée à 84 mois.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 20 août 2020 aux publications du BOAMP et JOUE et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 14 décembre 2020 à 12h00.

Cinq (5) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. SOCOTEC CONSTRUCTION

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210211-20210210-F-22D-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

2. APAVE SUD EUROPE SAS
3. DEKRA INDUSTRIAL SAS
4. BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS
5. QUALICONSULT SASU

Toutes les candidatures ont été jugées recevables.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 25 janvier 2021, attribué le marché à l'entreprise APAVE SUD EUROPE SAS pour un montant de 110 520,00 € H.T.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° LAE 2020 14426 M avec l'entreprise APAVE SUD EUROPE SAS.

.....

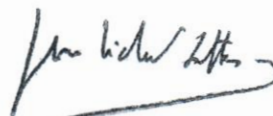
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés
(MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote)

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise APAVE SUD EUROPE SAS, le marché n° LAE 2020 14426 M pour une Mission d'Organisme de Contrôle Technique Agréé (OCTA), pour un montant de 110 520,00 € H.T.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES